

Note sur les systèmes d'élimination des déchets

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Marne a été révisé en 2003 sous l'égide du Conseil Départemental de la Marne.

Les objectifs retenus pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Marne reposent sur les orientations de la politique nationale ainsi codifiée :

- prévenir ou réduire la production des déchets et leur nocivité,
- organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume (principe de proximité),
- valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou production d'énergie,
- informer le public,
- ne stocker que des déchets ultimes (disposition en vigueur depuis le 1er juillet 2002).

Le schéma adopté, dans l'ordre décroissant des filières prioritaires, est le suivant :

- généralisation de la collecte sélective des propres et secs, en vue d'un tri permettant une valorisation matière ; développement du tri et de la valorisation matière des déchets industriels banals (DIB),
- développement de la collecte sélective des déchets verts et de la fraction fermentescible des ordures ménagères en vue d'un compostage et d'une valorisation organique,
- mise en place d'un réseau de déchèteries,
- privilégier le recyclage agronomique des boues de stations d'épuration, si leur qualité le permet, au traitement alternatif (traitement thermique, ...)
- incinération des déchets ménagers résiduels et d'une partie des DIB,
- enfouissement en centre de stockage limité aux déchets ménagers non recyclables,
- inorganiques ou incombustibles, et aux DIB qui ne pourraient être incinérés, après extraction de leur partie valorisable, faute notamment de capacités suffisantes de traitement,
- résorption des décharges brutes.

Le SYMSEM, Syndicat Mixte du Sud Est Marnais, gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de plus de 32 000 usagers.

Il regroupe plusieurs intercommunalités et gère l'ensemble des collectes des déchets ménagers et assimilés et des produits recyclables ainsi que la gestion de 9 déchèteries. Pour le traitement des déchets ménagers par incinération, le SYMSEM est adhérent au SYVALOM.

Sur la commune de Pocancy, les ordures ménagères et le tri sélectif sont ramassés une fois par semaine, le même jour.

Une benne à verre en apport volontaire est présente dans la commune, au niveau de la salle des fêtes.

Les habitants ont également accès à la déchetterie intercommunale implantée sur la commune de Voipreux.